Image not found or type unknown

achat canapé neuf mais "livraison" du modèle d'exposition

Par **eppo**, le **12/03/2021** à **08:27**

Bonjour,

Nous avons acheté un canapé dans une grande enseigne.
L'ensemble est vendu 6500 euros a peu près sur leur plaquette.
Nous avons "réussi" à obtenir une remise "exceptionnelle" portant le prix de ce canapé à 3400 euros livré .
Le délai de fabrication est de 3 mois .

Nous avons reçu un appel de l'enseigne nous indiquant que le canapé est prêt. Et bizarrement le canapé d'expo n'est plus en magasin.

Nous émettons de gros doutes sur leur sincérité et sur le fait qu'il nous aient "arnaqué" en nous vendant le modèle d'expo.

Heureusement nous avions pris le canapé d'expo en photo et nous avons relevé quelques petits défauts d'usure et autres accrocs.

Que s'offre t'il à nous juridiquement parlant ? Quels sont nos droits ?
Quels articles de loi peut on mettre en avant ?
en gros comment faire pression afin d'être sure que l'enseigne nous livre un canapé neuf

J'ajoute que j'ai communiqué par mail avec la gérante de l'enseigne, la questionnant sur l'origine du canapé et sur le fait que nous espérions bien qu'il s'agisse d'un canapé neuf . Ses réponses par mail (que j'ai conservé en guise de preuve) sont : canapé qui vient bien d'Italie, et il s'agit bien d'un canapé neuf et non pas du modèle d'expo car nullement indiqué sur le BL .

Dans l'attente de vous lire ,

Cordialement

Par **eppo**, le **31/03/2021** à **11:15**

Personne ?

Par **janus2fr**, le **31/03/2021** à **12:56**

Bonjour,

Vous l'avez déjà reçu ce canapé ? A vous lire, j'ai l'impression que vous exposez uniquement des craintes sur une future livraison et non des faits avérés...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés